

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

INFIRMIER(E) DU SEJOUR DE COHESION SNU

INTITULE DU POSTE :

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE CHARENTE-MARITIME

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : mi-juin (à préciser)

Un temps de formation préalable (rémunéré) a lieu avant le début du séjour sur site. Ces éléments seront précisés ultérieurement.

Nombre de postes ouverts : 2 (1 par séjour)

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE CHARENTE-MARITIME

Adresse : 5 PLACE DES CORDELIERS, 17000 LA ROCHELLE

L'infirmier exerce ses fonctions au sein d'un centre SNU, site du séjour de cohésion, localisé en Charente-Maritime à Saint Jean d'Angély ou aux Mathes.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : INFIRMIER(E) DU SEJOUR DE COHESION SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 0

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Obligation de présence sur site pendant le séjour – pension complète fournie

Rémunération : nc

Type de contrat : nc

Durée du contrat : du 15 juin au 3 juillet 2020 (à préciser ultérieurement)

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU constitue un parcours éducatif, citoyen et d'autonomie, à destination des jeunes de 15-16 ans, comportant plusieurs phases :

- Une phase préalable d'information auprès des jeunes et de leur famille et de préparation du séjour – janvier à mai 2020
- Le séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, hors de son département, du 22 juin au 3 juillet 2020.
- La mission d'intérêt général, obligatoire, à effectuer dans son département entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2021
- La phase d'engagement citoyen, phase facultative, qui peut être effectué entre 16 et 25 ans, et qui s'appuiera sur les dispositifs d'engagement existants.

En 2020, le SNU est déployé dans tous les départements à destination de cohortes de 300 jeunes volontaires.

Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission du SNU. Sous la direction des préfets de département et des IA-DASEN, un comité de coordination associe notamment les services de la préfecture, de l'Education nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale.

Dans chaque département, un centre d'hébergement accueille les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dirigé par un directeur de centre, ce dernier est assisté de deux adjoints (conseiller encadrement et conseiller éducatif).

Les volontaires sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes et encadrés par un capitaine et son adjoint.

Une équipe de soutien, qui assiste le directeur et ses adjoints, complète l'encadrement et appuie les capitaines et les tuteurs.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 27 ENCADRANTS ET 150 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Sous l'autorité du chef du centre, l'infirmier(e) :

- assure les fonctions de référent sanitaire au sein de l'équipe de soutien : il (elle) apporte appui et conseil auprès de la direction et des cadres sur la santé des jeunes volontaires, tant sur le plan des situations individuelles que sur le projet pédagogique.

- assure le suivi sanitaire des jeunes volontaires et, en tant que de besoin, des cadres.

- met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé : il s'agit de repérer les jeunes qui n'ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l'examen médical obligatoire des 15-16 ans et, après examen de leur situation individuelle, de les orienter à l'issue du séjour vers une structure de soins dans leur département de résidence.

- effectue les liaisons nécessaires avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médicosocial, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.

- contribue à la promotion de la santé tout au long du séjour en conseillant les jeunes et les équipes d'encadrement pour initier des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de vie quotidienne.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les structures et professionnels de soins | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les administrations de santé | | |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

DIPLOME REQUIS : DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER

CONNAISSANCES :

Psychologie et sociologie de l'adolescent
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
Promotion de la santé
Gestion des crises

COMPETENCES

Sens des relations humaines
Sens de l'organisation
Capacité à travailler en équipe

Capacité au leadership et maîtrise de soi
Disponibilité
Sens de l'initiative

VOS CONTACTS :

Si vous êtes intéressé(e) pour postuler, veuillez adresser votre CV et des éléments de motivation aux adresses ci-dessous :

- Marion ROBIN, cheffe de projet SNU, cheffe de service JS à la DDCS 17, marion.robin@charente-maritime.gouv.fr, 05 46 35 25 36

- Arnaud-Pierre LEYRIS, conseiller référent pour la phase 1, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCS 17, arnaud-pierre.leyris@charente-maritime.gouv.fr / 05 19 49 30 23